

## Les caisses des ML sont pleines !

Avec le plan de relance, les moyens supplémentaires pour le CEJ, les missions locales ne sont pas à plaindre : les caisses sont pleines. De nombreuses missions locales thésaurisent et au motif de se constituer des marges de sécurité dégagent des excédents qui vont enrichir leur trésorerie. Il y a donc largement de quoi financer les hausses de salaires

## Quand la cour des comptes constate la faiblesse des rémunérations !

Ne boudons pas notre plaisir de lire dans un rapport datant d'octobre 2021 concernant une mission locale, que la CDC, constate :

« un niveau modéré de rémunération, résultant en partie de l'application de la convention collective » !

## Les salaires en berne, les patrons précarisent les salariés, La réalité en chiffres :

### 900 euros de moins par mois !

La rémunération moyenne en Mission Locale est de 2 412,48€ bruts (enquête sur salaires 2020). Le salaire moyen brut en France est de 3 300 euros (source Insee) soit près de 900 euros de moins que le salaire moyen en France !

## Bientôt tous au SMIC !

Entre février 2001 (date de la signature de la CCN) et Août 2022 :

- L'écart entre le SMIC et le salaire d'un chargé d'accueil s'est réduit de 33,48% à **- 0.15%**
- L'écart entre le SMIC et le salaire conseiller 11 s'est réduit de 52,27% à **19.98%**
- L'écart entre le SMIC et le salaire conseiller 12 s'est réduit de 71,85% à **26.05 %**

Pour la première fois depuis la création de la CCN, les salariés qui vont être embauchés Chargés d'Accueil seront payés sous le SMIC ...

## Des salariés surdiplômés, des difficultés à recruter !

**84%** des salariés a un niveau supérieur ou égal à Bac +2

**31,2%** des salariés a un niveau supérieur ou égal à Bac +4

Entre février 2001 et Mai 2022, l'indice des prix à la consommation a augmenté de **38,93%**

## La valeur du point devrait être de **5,50 euros**

**La négociation salariale de Branche aura lieu le 20 octobre 2022. Refusons une obole du Patronat UNML, exigeons des salaires décents à la hauteur des attentes des salariés.**